



# L'ILLOT

ENSEMBLE, CHOISIR  
LA RÉINSERTION

## AGIR POUR LA RÉINSERTION

Créée en 1969, l'îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en particulier lorsqu'elles sortent de prison ou qu'elles sont encore sous main de justice. L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société.

- Association reconnue d'utilité publique depuis 1988
- Permettre à chacun d'être **acteur de son projet de vie**
- Par an, environ 1 500 personnes accompagnées (hors urgence et accueil de jour)
- Donner les clés d'une réinsertion réussie via un accompagnement personnalisé et global, avec la possibilité d'un **logement**, d'un **emploi**, d'un **suivi de soins** et d'une **vie sociale**
- Dont plus de **50 % sortent de prison ou sont sous main de justice**
- Près de **90 % de nos ressources** pour le **changement de vie** du grand public sur les personnes qui ont connu la prison



# 2025

# PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur le plan personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# TABLE DES MATIÈRES

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT .....	2
QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE .....	4
<b>L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT .....	6
2. ÉQUIPE .....	7
3. CHEMIN VERT EN QUELQUES CHIFFRES .....	8
<b>LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025 .....</b>	<b>9</b>
1. LES PROFILS : LA CONFIRMATION DES TENDANCES .....	9
<i>a. Résidents accueillis : une légère hausse de la moyenne d'âge.....</i>	<i>9</i>
<i>b. Santé à l'entrée au regard du public accueilli : une dégradation amplifiée.....</i>	<i>10</i>
<i>c. Nos partenariats de soins.....</i>	<i>10</i>
2. PROFILS DES RÉSIDENTS EN 2025 .....	11
<i>a. L'hébergement avant le CHRS : la détention.....</i>	<i>11</i>
<i>b. Ressources à l'entrée : 53 % sans ressource.....</i>	<i>12</i>
<i>c. Niveau scolaire et situation professionnelle.....</i>	<i>13</i>
<i>d. La situation d'emploi des résidents lors de leur arrivée.....</i>	<i>13</i>
<i>e. Zoom sur les admissions 2025.....</i>	<i>14</i>
<i>f. Situation des résidents à l'entrée au regard de la justice.....</i>	<i>15</i>
3. LES SITUATIONS DES PERSONNES SORTIES EN 2025 .....	16
<i>a. Motifs de sortie : logement et départs volontaires.....</i>	<i>16</i>
<i>b. Situation professionnelle et ressources à la sortie : en légère hausse.....</i>	<i>17</i>
<b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE .....</b>	<b>19</b>
1. DYNAMIQUE ENTRE SERVICES .....	19
2. L'ÉVALUATION DE LA HAS .....	20
3. LE DÉCÈS D'UN RÉSIDENT .....	22
4. L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉQUIPE SOCIALE DANS LES NOUVEAUX LOCAUX .....	22
5. L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CVS .....	22
<b>PERSPECTIVES 2026 .....</b>	<b>24</b>
<b>MERCI À NOS PARTENAIRES 2025 .....</b>	<b>26</b>

# QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

Chemin Vert a maintenu un niveau d'activité comparable à celui de l'année précédente. L'établissement, l'un des deux CHRS franciliens spécialisés dans l'accueil de personnes placées sous main de justice, se distingue par l'accompagnement exclusif d'hommes isolés ayant connu un parcours carcéral.

Au cours de l'année, 93 hommes âgés de 18 à 65 ans ont été accompagnés, dont 34 nouvelles admissions, soit un niveau identique à celui observé en 2024. Avec 43 sorties enregistrées, le taux de renouvellement des places demeure relativement faible. Cette situation s'explique notamment par les difficultés rencontrées par les résidents pour accéder à un logement autonome. Au-delà des conséquences du parcours pénal, le cumul de problématiques sociales, sanitaires et addictologiques constitue souvent un frein important à l'insertion résidentielle. Face à ce constat, l'équipe a poursuivi le développement de solutions d'orientation vers des dispositifs d'hébergement ou de logement adaptés, intermédiaires ou spécialisés.

## Travaux de réhabilitation et capacité d'hébergement

L'année 2025 a été marquée par l'achèvement de la première phase de réhabilitation du CHRS Chemin Vert, avec la livraison des 31 premiers studios attendus depuis 2023. Initialement prévue en juillet, cette livraison n'a toutefois permis qu'une mise à disposition partielle du bâtiment A.

L'équipe sociale a néanmoins pu investir les nouveaux espaces collectifs, comprenant des bureaux partagés ainsi que des salles d'entretien dédiées à l'accueil et à l'accompagnement des résidents. En revanche, le transfert des résidents vers les nouveaux studios, équipés d'une kitchenette et de sanitaires individuels, n'a pas pu être réalisé en 2025 dans l'attente de l'attestation de conformité électrique de la partie hébergement.

Malgré ces retards, la capacité d'accueil de 60 places a été maintenue jusqu'en mai 2025 sur trois sites distincts :

- ✓ 30 places en chambres individuelles au CHRS collectif situé avenue de la République à Paris ;
- ✓ 15 places en studettes avec sanitaires partagés à Vincennes ;
- ✓ 15 places en appartements partagés à Aubervilliers.

Début mai, un studio situé à Vincennes a été retiré de la capacité d'accueil en raison de conditions d'hébergement jugées insuffisantes, notamment du fait de son implantation en sous-sol sans ouverture sur l'extérieur. En octobre, une chambre du CHRS collectif a également été fermée à la suite d'infiltrations d'eau. Dans la perspective d'un déménagement annoncé comme imminent, il a été décidé de ne pas engager de travaux de remise en état avant le transfert des activités.

Ces nouveaux reports ont continué à affecter les conditions d'hébergement des résidents ainsi que les conditions de travail des professionnels. Dans un contexte déjà marqué par les difficultés de recrutement dans le secteur social, ils ont contribué à une certaine instabilité des équipes et à un recours important à l'intérim, tant pour les postes de travailleurs sociaux que pour la fonction de responsable d'établissement.

### **Évaluation de la HAS et démarche qualité**

Dans ce contexte de transformation, le CHRS Chemin Vert a conduit, comme l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, son évaluation selon le référentiel de la Haute Autorité de santé (HAS). Après plusieurs reports liés au calendrier des travaux, celle-ci s'est finalement déroulée en décembre 2025.

Initialement prévue dans les nouveaux locaux, l'évaluation a bénéficié de la compréhension de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), que nous remercions pour sa souplesse dans l'aménagement du calendrier. Les évaluateurs ont ainsi visité les deux bâtiments alors en fonctionnement : celui accueillant l'équipe sociale et celui hébergeant les résidents.

La préparation de cette échéance a mobilisé fortement l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Un important travail de mise à jour documentaire et de révision des procédures a été réalisé en lien avec le responsable Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE). Cette dynamique avait été engagée dès le début de l'année avec la réécriture du projet d'établissement, menée sous le pilotage d'une consultante de l'UNIOPSS.

Cette démarche a été conduite alors même que l'équipe sociale connaissait une forte proportion de professionnels intérimaires. À la clôture de l'exercice, le rapport définitif d'évaluation était encore en cours de finalisation par le cabinet Parmentier Bleu Social. Sa publication sur le site de la HAS est attendue au début de l'année 2026.

### **Mobilisation des équipes et perspectives**

Dans un contexte marqué par les retards de chantier, les difficultés de recrutement et les nombreux ajustements organisationnels, les professionnels du CHRS Chemin Vert ont une nouvelle fois démontré leur capacité d'adaptation et leur engagement au service des personnes accompagnées.

L'équipe des agents d'accueil et des surveillants de nuit s'est particulièrement distinguée par sa stabilité et son implication constante tout au long de l'année, contribuant à garantir la continuité de l'accompagnement et la qualité de l'accueil.

Nous tenons à remercier l'ensemble des professionnels pour leur mobilisation et leur investissement. Nous formulons le souhait que l'année 2026 permette enfin de bénéficier de conditions de travail et d'hébergement renouvelées, sous l'impulsion d'une nouvelle direction, afin de poursuivre le développement de projets ambitieux en faveur de l'inclusion sociale, de l'accès au logement et de la prévention de la récidive.

# L'ÉTABLISSEMENT

---

## 1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de L'Îlot est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

La finalité de l'accompagnement individualisé est d'amener les personnes à l'autonomie à travers l'activation de leur pouvoir d'agir.

Le CHRS Chemin Vert héberge et accompagne des hommes sous main de justice et/ou sortants de prison vers un projet de réinsertion sociale et professionnelle. L'équipe socio-éducative propose un accompagnement personnalisé pour aider la personne à retrouver une place positive et apaisée dans la société.

À leur arrivée au Centre, les résidents sont psychologiquement marqués par leur incarcération à des degrés divers (perte de confiance en soi, dépression, peur de la foule et des transports, etc.). Certaines personnes peuvent rester plusieurs semaines dans leur chambre, dans le noir, et ne sortir que pour de rares occasions. D'autres replongent rapidement dans une addiction à l'alcool et aux produits. Toute démarche leur apparaît alors comme insurmontable.

De manière générale, l'accompagnement du résident à son arrivée au CHRS vise à l'aider à traverser cette phase de transition et à reconstruire des repères dans un environnement social profondément transformé par la période d'incarcération. Progressivement, à son propre rythme, il s'approprie le cadre d'accueil et d'accompagnement proposé, retrouvant ainsi estime et confiance en lui.

La prise en charge proposée s'adapte à chaque personne, tout en tenant compte de ses possibilités et de ses attentes, qui se formalisent par la signature d'un Projet personnalisé d'insertion (PPI).

En matière d'accompagnement, et dans un objectif de prévention, les postures et les pratiques des professionnels sont fondées sur la démarche de « l'aller vers » pour créer des liens de confiance, faire connaissance, rassurer les personnes et leur proposer un cadre de vie sécurisant afin de faire émerger une demande, un projet.

L'accompagnement ainsi proposé est global et couvre différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou à une formation ;

- ✓ l'accès aux soins, l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) lorsque cela est nécessaire ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

Chaque résident a un travailleur social référent, plus particulièrement chargé de son accompagnement. Les principales missions du référent sont :

- ✓ contribuer à apporter un soutien socio-éducatif et psychologique ;
- ✓ assurer un accompagnement polyvalent des personnes vers l'insertion, dans les domaines administratifs, dans l'élaboration d'un projet professionnel, dans l'accès aux soins et dans la recherche d'un logement adapté ;
- ✓ accompagner les personnes dans toute démarche ou projet considéré comme prioritaire par elles et entrant dans le cadre du Projet personnalisé d'insertion (PPI) ;
- ✓ réaliser des bilans réguliers avec les résidents, rédiger les conclusions et, avec leur accord, assurer leur diffusion aux personnes et partenaires concernés ;
- ✓ participer à des réunions de synthèse avec les partenaires ou les organiser, en informant la personne, notamment lorsqu'elle est sous main de justice ;
- ✓ partager les éléments nécessaires au cours de la réunion d'équipe hebdomadaire ;
- ✓ gérer le dossier éducatif et veiller au respect de sa confidentialité.

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge, dans la mesure où le travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

La finalité des accompagnements est de réactiver le pouvoir d'agir des usagers, préalable nécessaire à une réinsertion socioprofessionnelle durable et réussie ainsi qu'au maintien hors du parcours délictuel.

## 2. Équipe

L'équipe se compose de 19 professionnels, dont certains sont mutualisés :

- ✓ **un responsable du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (1 ETP), recruté en septembre 2025** gère le centre dans toutes les dimensions opérationnelles (administratives, RH, socioéducatives) ;

- ✓ **un chef de service, recruté en décembre 2025**, ce poste comme celui du responsable est mutualisé sur les deux CHRS franciliens portés par l'association ;
- ✓ **un coordinateur social appuie l'équipe socio-éducative notamment pour la médiation entre les résidents et les professionnels**, ce poste est occupé par un éducateur spécialisé reconnu pour son expérience ;
- ✓ **quatre travailleurs sociaux (4 ETP)** accompagnent les résidents vers un projet d'insertion sociale et professionnelle, le contexte de recrutement 2024 a été complexe et l'équipe reste à s'étoffer encore à ce jour ;
- ✓ **un Conseiller en insertion professionnelle (CIP) à 0,2 ETP**, reçoit une fois par semaine les résidents en recherche de formation ou d'emploi ;
- ✓ **quatre agents d'accueil**, ont pour mission la gestion des aspects de la vie quotidienne des résidents et participent à la médiation, ils vérifient les horaires des résidents qui ont une mesure de Placement extérieur (PE) ;
- ✓ **les agents d'entretien (2 ETP)** assurent la propreté des espaces communs (couloirs, escaliers, salle polyvalente, sanitaires et douches) dans les bâtiments de Chemin Vert, de Vincennes et des bureaux de l'équipe ;
- ✓ **l'ouvrier polyvalent (1 ETP)** entretient le bâtiment (peinture des chambres, problème de fuite d'eau, de sanitaires, de punaises de lit, ...), il est présent lors des interventions de maintenance (sociétés DEKRA, l'Union technologique du bâtiment (UTB), ...), la fonction est mutualisée avec le CHRS Val-de-Marne, les Ateliers qualification insertion d'Île-de-France et le siège ;
- ✓ **les surveillants de nuit (3 ETP)** veillent à la sécurité de l'établissement ; dont 1 poste réservé pour le site temporaire de Vincennes.

### 3. Chemin Vert en quelques chiffres

- ✓ taux d'occupation : 92,5 % ;
- ✓ durée moyenne de séjour des sortants : 15,7 mois ;
- ✓ taux de jours réalisés d'accueil en placement extérieur : + 68 %.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025

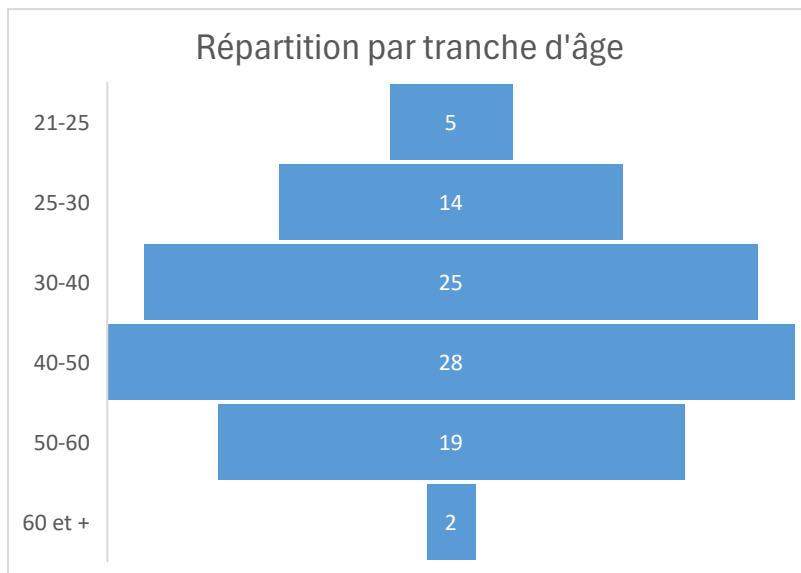
## 1. Les profils : la confirmation des tendances

### a. Résidents accueillis : une légère hausse de la moyenne d'âge

Le CHRS Chemin Vert a accueilli au total 93 hommes isolés, contre 88 en 2024.

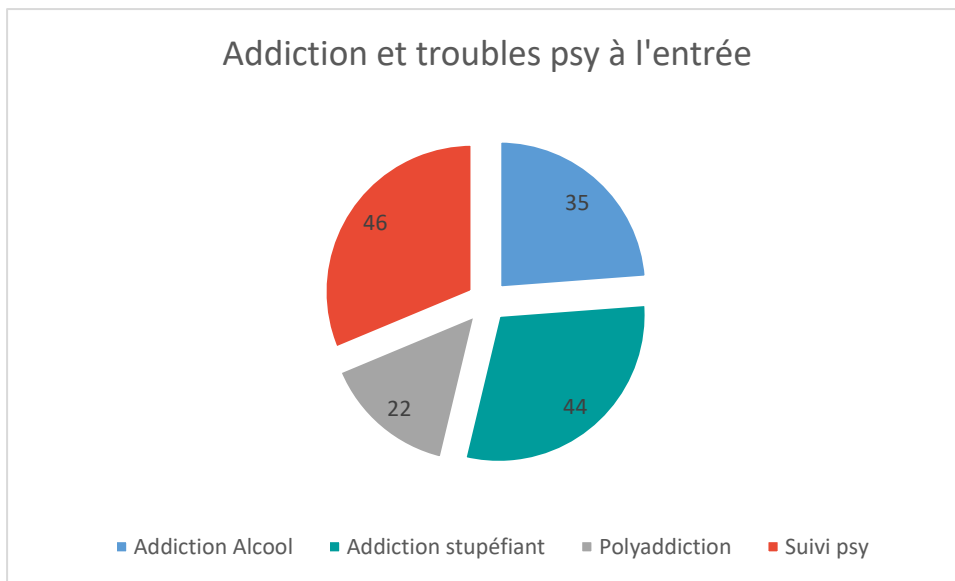
L'ensemble des personnes accueillies présente un point commun : un parcours d'errance et d'incarcération. Dix places sont dédiées à l'accueil de personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, dans le cadre d'un placement extérieur (PE) ou d'une détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). Ces orientations sont réalisées par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris (milieu ouvert et prison de La Santé), ainsi que par différentes maisons d'arrêt et établissements pénitentiaires, notamment la Maison centrale de Poissy, la Maison d'arrêt de Fresnes et la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Cinquante places sont réservées aux orientations du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Cette plateforme oriente des candidatures de personnes sous main de justice en situation d'errance ou sortant d'incarcération sans solution d'hébergement. Lorsque des décisions de justice s'opposent à une mesure d'aménagement de peine initialement envisagée, les orientations sont alors prescrites par le SIAO 75.



La moyenne d'âge est 40,8 ans, soit 1,2 point inférieur à l'année précédente. Notons la présence de deux personnes âgées de plus de 60 ans, sorties d'incarcération sans autre solution qu'un hébergement.

## b. Santé à l'entrée au regard du public accueilli : une dégradation amplifiée



Les données de 2024 faisaient déjà apparaître les fragilités de santé des résidents lors de leur admission : 45 % des résidents présentaient une addiction à l'alcool et 53 % une addiction aux stupéfiants.

L'année 2025 confirme et renforce cette tendance, avec une dégradation globale de la situation de santé de l'ensemble des personnes accueillies. À noter que 50 % des personnes bénéficient d'un suivi psychologique, dont 35,23 % ont un traitement, tandis que près de la moitié s'y soustrait. Pour une partie de ces personnes, il s'agit d'un déni de la maladie ou d'une difficulté à supporter les traitements proposés. Cela peut se traduire par des comportements inadaptés, voire violents, mettant en difficulté à la fois les professionnels et les autres résidents.

L'équipe accompagne alors vers une orientation adaptée à ces fragilités psychiques et procède, le cas échéant, à des réorientations vers des dispositifs spécialisés tels que « Un chez-soi d'abord ».

Pour autant, lorsque les délais de réorientation ne sont pas compatibles avec le besoin impératif d'assurer la sécurité des professionnels et des autres résidents, des fins de prise en charge peuvent être prononcées.

## c. Nos partenariats de soins

Le CHRS bénéficie de partenariats avec des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), notamment les Centres Pierre-Nicole, Nova Dona, Aurore 75 rue du Sénégal et Aurore EGO, pour orienter ces personnes vers un centre d'addictologie. Mais force est de constater que ces centres de soins sont saturés et n'ont pas la capacité de répondre à toutes les sollicitations du CHRS. À cela s'ajoute le fait que, bien souvent, l'addiction est si forte qu'elle limite, voire abolit, tout le pouvoir d'agir de la personne.

Enfin, concernant les orientations vers des centres spécialisés, il est souvent complexe d'identifier ce qui relève d'une question de santé mentale de ce qui relève d'un problème d'addiction. L'addiction pouvant être une réponse de la personne à un problème psychologique ou psychiatrique.

**Le Centre médico-psychologique (CMP République) :** toutes les huit semaines, l'équipe du CMP rencontre les travailleurs sociaux pour une réunion de synthèse. Cette réunion permet d'échanger autour des situations des personnes hébergées qui bénéficient d'un suivi psychologique au CMP, dans le respect du secret médical.

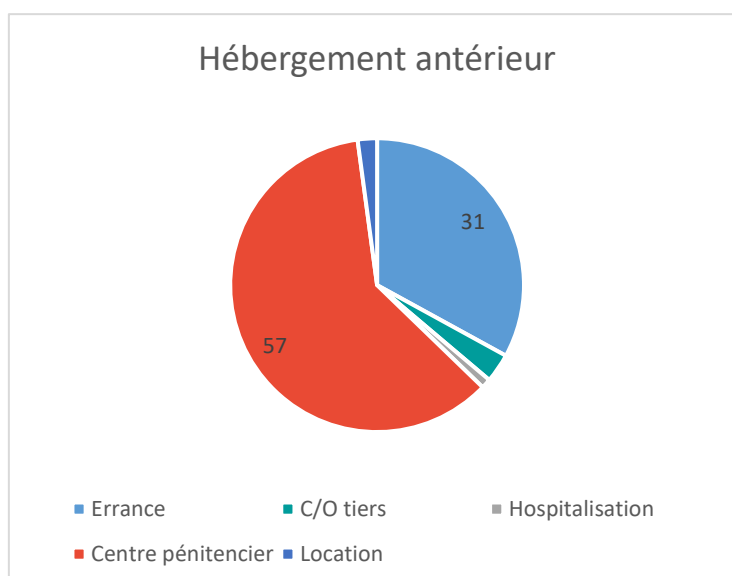
**L'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC) :** depuis 2022, l'équipe entretient des contacts avec l'USPPIIC pour des évaluations de situations concernant des résidents qui présentent des signes alarmants d'agitation.

**Le Centre d'accueil psychiatrique (CAP) Bastille :** tout résident qui évoque des tendances suicidaires ou qui a absorbé un mélange d'alcool et de Valium est systématiquement orienté vers le CAP Bastille. La fluidité des échanges entre le CHRS et le CAP est très sécurisante pour l'équipe, souvent démunie face à la détresse profonde de certains résidents, et elle est, bien sûr, déterminante pour la personne concernée.

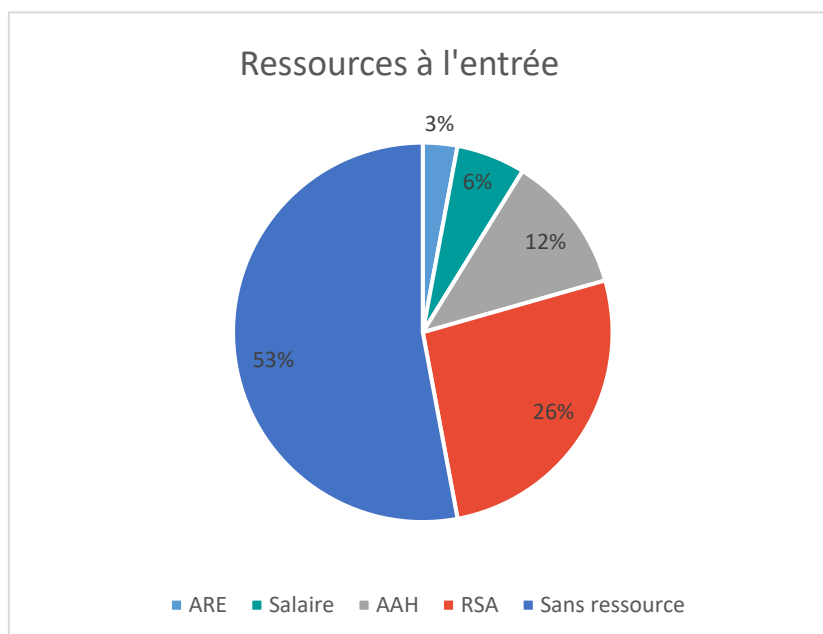
## 2. Profils des résidents en 2025

### a. L'hébergement avant le CHRS : la détention

Le CHRS a accueilli 34 nouveaux résidents tout au long de l'année 2025, soit exactement le même nombre que l'année précédente. Avant leur admission, 95 % des personnes avaient connu la détention, soit dans le cadre d'une sortie directe d'incarcération, soit après un parcours d'errance. Pour les autres, la prise en charge au sein du CHRS leur a été proposée comme une alternative à l'incarcération.



## b. Ressources à l'entrée : 53 % sans ressources



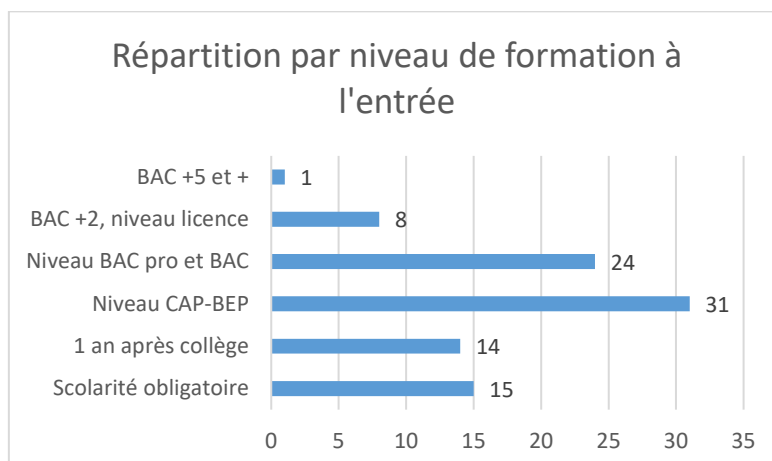
Plus de la moitié des résidents arrivent au CHRS Chemin Vert sans aucune ressource. À l'admission, un kit d'accueil, composé de la literie et du nécessaire de toilette, est fourni. Le CHRS assure également deux repas par jour : le petit-déjeuner et le dîner. Ce dernier est consistant et livré quotidiennement. Le réchauffage et la distribution des repas sont assurés par les agents d'accueil. Ces temps constituent également des moments privilégiés d'échange, permettant d'évoquer les difficultés rencontrées ou de prendre des nouvelles des résidents afin de les partager, si besoin, avec l'équipe des travailleurs sociaux.

Il est à préciser que, dans les nouveaux locaux, les studios seront équipés d'un espace kitchenette. Les personnes sans ressources seront ainsi orientées vers des partenaires assurant la distribution hebdomadaire de colis alimentaires. Pour celles disposant de faibles ressources, une orientation vers une épicerie solidaire pourra être proposée. Enfin, les résidents bénéficiant de ressources stables, équivalentes au SMIC, deviendront autonomes dans la gestion de leurs dépenses alimentaires.

Cette dimension du « savoir habiter » sera davantage travaillée dans les nouveaux studios équipés d'un espace cuisine.

Le cas échéant, les résidents pourront également bénéficier d'ateliers cuisine animés par une diététicienne dans la cuisine pédagogique qui sera aménagée en 2026 grâce au soutien de la Fondation Anastasis.

### c. Niveau scolaire et situation professionnelle

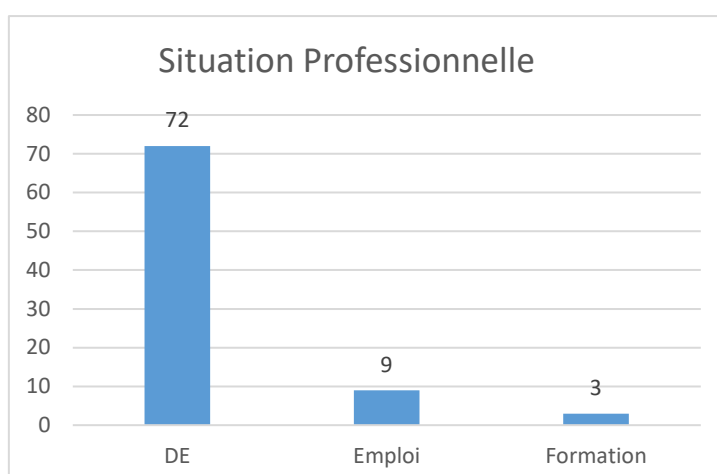


Parmi l'ensemble des résidents, 65 % ne possèdent pas le baccalauréat général ou professionnel. Ce niveau de formation limité s'explique à la fois par des parcours scolaires souvent marqués par des difficultés précoces et par les conséquences du passage en détention. En effet, la maison d'arrêt, destinée aux courtes peines (inférieures à cinq ans), offre peu de perspectives d'activités formatrices ou d'insertion, ce qui accentue la fragilité des parcours. La situation professionnelle à la sortie d'incarcération en constitue une illustration directe.

### d. La situation d'emploi des résidents lors de leur arrivée

L'essentiel des résidents lors de leur admission sont dépourvus de ressources (77 %). En effet, une grande majorité des personnes sorties d'incarcération ne sont ni en formation, ni en emploi et ne bénéficient pas en détention des minimas sociaux.

Les personnes ayant intégré le CHRS en étant en emploi, sont souvent les résidents qui ont intégré le CHRS comme une alternative à une période d'incarcération ou qui ont obtenu une promesse d'embauche avant leur libération qui a certainement renforcé leur demande d'aménagement de peine.



### L'accès à l'emploi comme levier d'activation du pouvoir d'agir

Monsieur M., âgé de 38 ans, a intégré le CHRS en avril 2024 dans le cadre d'un placement extérieur à la suite de l'exécution d'une peine de 17 ans d'emprisonnement.

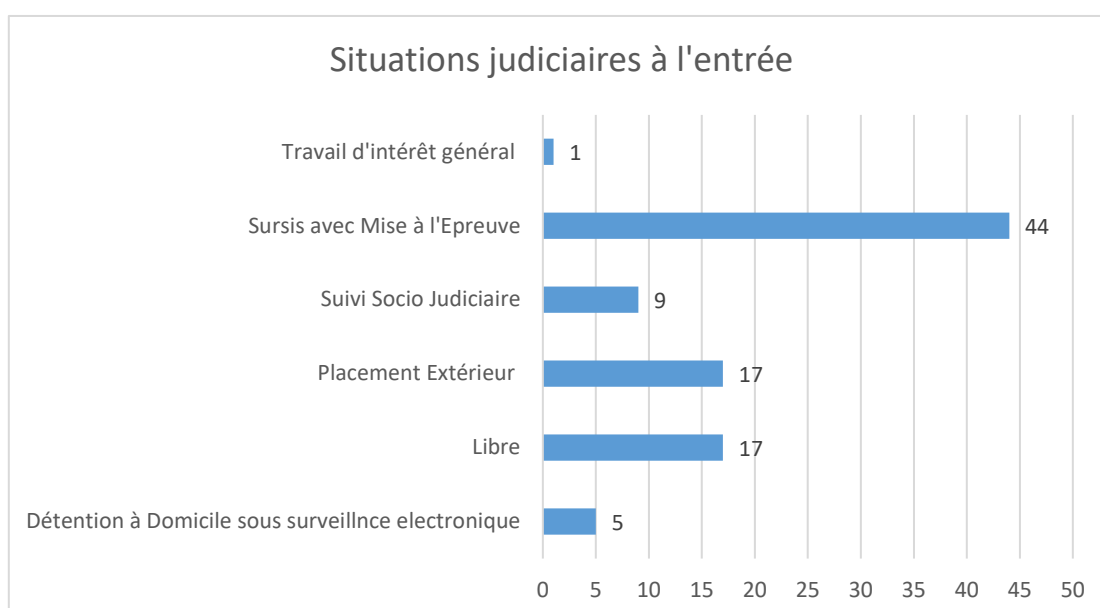
Déjà engagé dans un processus de réinsertion au sein de l'établissement pénitentiaire, où il avait suivi plusieurs formations et occupé des fonctions d'auxiliaire, Monsieur M. a poursuivi activement ses démarches durant son accompagnement au CHRS. Il a suivi une formation de plusieurs mois dans le domaine de l'informatique avant de trouver un emploi dans la restauration.

L'obtention de ce poste lui a permis de disposer de ressources et a conduit à une adaptation des horaires de son placement ainsi qu'à l'octroi d'autorisations de sortie ponctuelles les week-ends afin de lui permettre de retrouver sa famille.

Monsieur M. s'est montré particulièrement autonome et investi dans ses démarches. Soutenu par l'équipe socio-éducative et par ses parents, avec lesquels il a renoué des liens, il a pu accéder à un logement dans le parc privé et a quitté le dispositif en décembre 2025. Cet exemple illustre combien la réinsertion repose avant tout sur la capacité de résilience et la mobilisation personnelle des personnes placées sous main de justice, en particulier de celles ayant purgé de longues peines. L'accompagnement vise alors à soutenir et à activer ce pouvoir d'agir comme processus préalable à l'émergence de l'autodétermination.

### e. Situation des résidents à l'entrée au regard de la justice

Comme nous l'avons évoqué, 88 % des résidents ont connu la détention, dont 19 % sont sous main de justice et 8 % sortent directement d'incarcération, libres de toute mesure de justice.



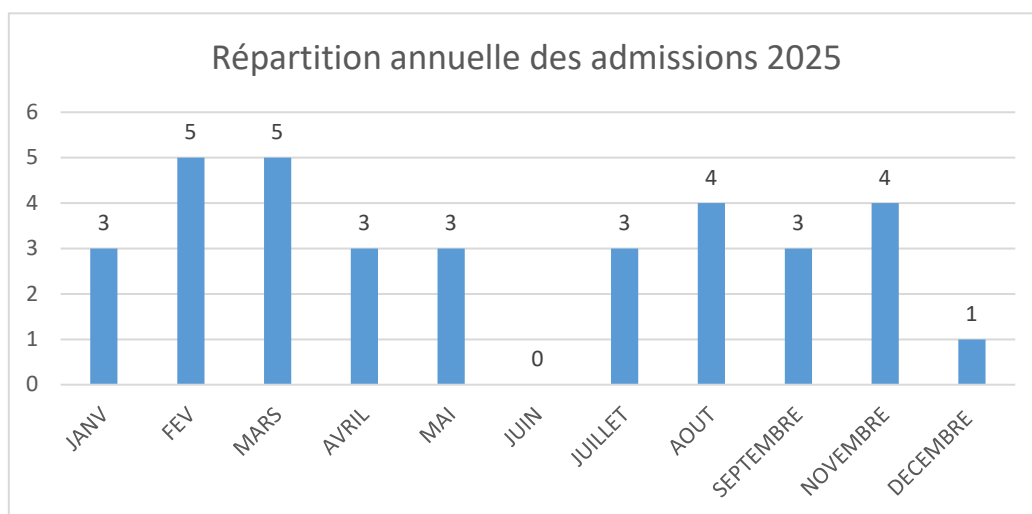
En sortie d’incarcération, la personne peut bénéficier d’un aménagement de peine (semi-liberté, placement extérieur, détention à domicile sous surveillance électronique, sursis probatoire), décidé par le juge de l’application des peines (JAP), afin d’exécuter la partie ferme de sa peine selon des modalités adaptées à la réinsertion. Le CHRS Chemin Vert accueille de nombreuses personnes dans ce cadre judiciaire.

À noter que l’établissement accueille, pour la cinquième année consécutive, des résidents bénéficiant d’une mesure de placement extérieur (PE). Les placements extérieurs et les détentions à domicile sous surveillance électronique (DDSE) représentent un quart des résidents accompagnés en 2025, soit une progression de 6 points par rapport à l’année précédente. L’aménagement de peine est conditionné par l’accueil en CHRS et s’appuie sur un projet d’insertion en cours d’élaboration.

Les grandes orientations stratégiques de l’association s’inscrivent dans cette logique, ces mesures constituant des parcours sécurisés favorisant une réinsertion réussie des personnes sous main de justice. Par ailleurs, près de la moitié des résidents présents en 2025 ont été admis dans le cadre d’un sursis probatoire (ancien sursis avec mise à l’épreuve – SME). Cette mesure peut être prononcée à la place d’une incarcération, mais également à l’issue d’une peine de prison lorsque la condamnation comporte une partie ferme et une partie assortie d’un sursis probatoire.

Afin de renforcer l’efficacité de l’accompagnement des personnes sous main de justice, d’anticiper les difficultés éventuelles et d’éviter les fins de prise en charge « sèches », une réunion de synthèse est organisée chaque trimestre à l’initiative de la direction des conseillers pénitentiaires d’insertion et de probation (CPIP) de Paris. Ce temps d’échange permet de renforcer la collaboration entre les acteurs et de mieux coordonner les accompagnements.

## f. Zoom sur les admissions 2025



Le CHRS a ainsi accueilli, au fil de l'année 2025, 33 nouveaux résidents, selon une dynamique d'entrées globalement régulière.

Leurs caractéristiques sont similaires à celles des personnes accueillies les années précédentes, dont certaines poursuivent encore leur parcours au sein de l'établissement. Ainsi, 73 % d'entre eux avaient connu l'incarcération avant leur admission au CHRS et 80 % étaient soumis à une ou plusieurs mesures judiciaires au moment de leur entrée. Bien que leur moyenne d'âge, établie à 37,8 ans, soit inférieure de trois ans à celle de l'ensemble des résidents accompagnés en 2025, les problématiques de santé et d'addiction demeurent particulièrement prégnantes. Ainsi, 40 % des nouveaux admis présentent une addiction à l'alcool et 54 % une addiction aux stupéfiants, dont 27 % en situation de polyaddiction.

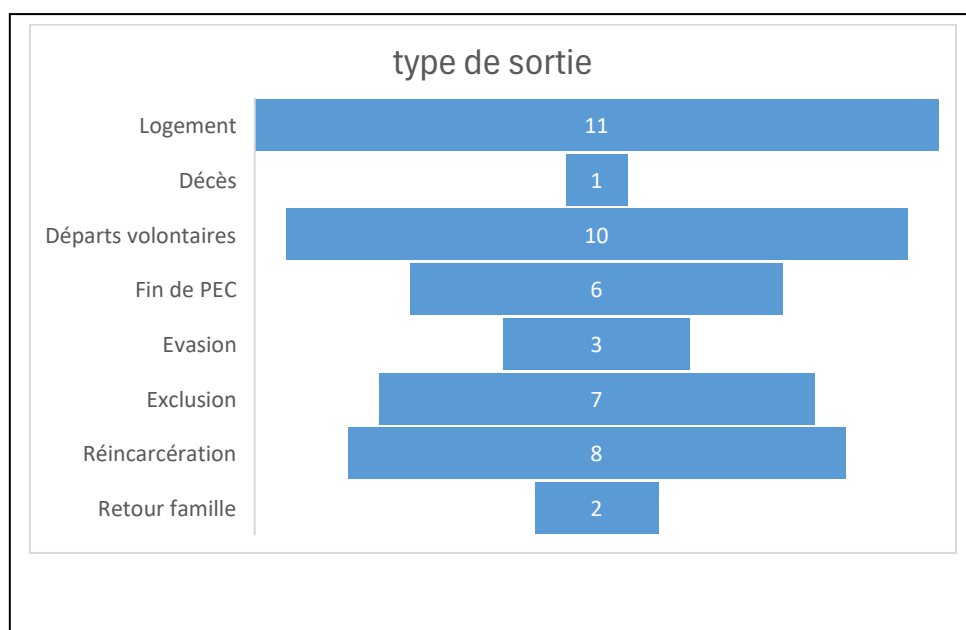
Par ailleurs, 21 % des personnes admises en 2025 bénéficiaient déjà d'un suivi psychiatrique, avec pour 90 % d'entre elles l'obligation de le poursuivre. Eu égard à ces difficultés, seuls 11 % des nouveaux résidents occupaient un emploi au moment de leur admission. Les autres personnes admises en 2025 étaient dépourvues de ressources lors de leur entrée au CHRS.

### 3. Les situations des personnes sorties en 2025

#### a. Motifs de sortie : logement et départs volontaires

Au total 43 personnes sont sorties de l'établissement cette année au lieu des 29 l'année dernière. Soit une augmentation de près de 50 %. 25 % des résidents sont sortis vers du logement.

Il est à préciser que deux départs volontaires se sont concrétisés par un accès au logement ainsi qu'une fin de prise en charge sans que cela ne se fasse par l'intermédiation de l'équipe sociale.



Les autres départs volontaires se font souvent par un accès au logement sous forme de colocation ou de retour dans la cellule familiale, sans que cela ne se formalise par la signature d'un bail au nom de l'ancien résident.

Les six « fins de prise en charge » concernent des résidents arrivés au terme de leur aménagement de peine, sans que ni l'établissement ni l'intéressé n'aient souhaité en demander la prolongation au-delà de cette échéance.

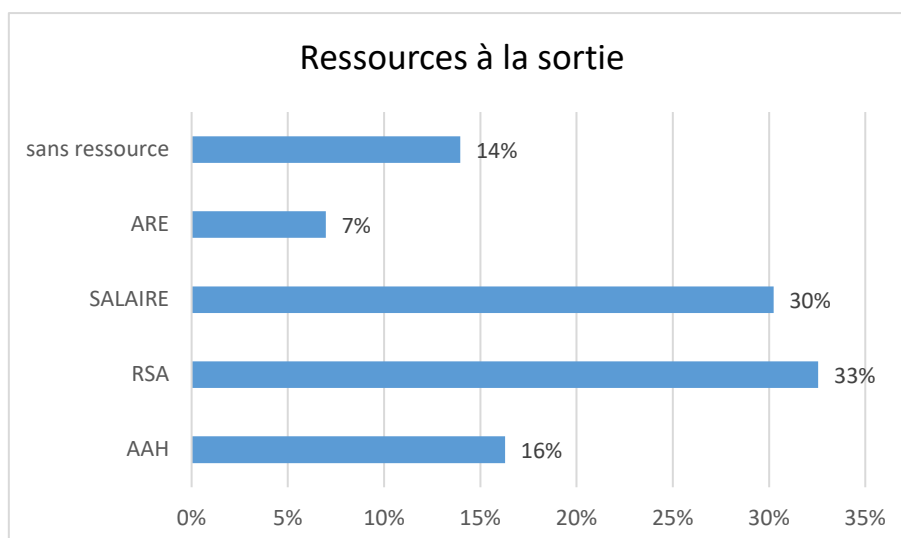
Par ailleurs, 18 % des personnes ont été réincarcérées, soit six points de moins que l'année précédente, le plus souvent en raison du non-respect du cadre de fonctionnement ou de leurs obligations judiciaires, parfois dans des contextes de violence. Il convient toutefois d'y ajouter deux situations d'« évasion », liées à la révocation de leur placement extérieur sans interpellation de l'intéressé, celui-ci demeurant juridiquement « sous écrou ». Cette diminution du nombre de réincarcérations illustre un mouvement de désistance qui témoigne de la qualité de l'accompagnement assuré par l'équipe pluridisciplinaire.

Il est à noter qu'un résident est décédé durant sa prise en charge au sein de l'établissement. Cet événement a été un fait marquant de l'année 2025 et a nécessairement impacté l'équipe comme les autres résidents.

### **b. Situation professionnelle et ressources à la sortie : en légère hausse.**

L'accès à des ressources stables est un élément sine qua non à une suite de parcours vers un logement pérenne et adapté à la situation des résidents.

Cette donnée est inférieure à celle de l'année dernière : 50 % des sortants en 2024 avaient un emploi contre 30 % en 2025. Pour autant, 86 % des sortants disposaient de ressources en 2025, dont une part significative émanait des prestations sociales (ARE, AAH, RSA).



L'évolution des ressources des personnes accompagnées constitue un indicateur particulièrement révélateur de l'impact de l'accompagnement proposé par le CHRS. Ainsi, alors que 53 % des résidents étaient dépourvus de ressources à leur admission, 86 % d'entre eux disposent d'un revenu au moment de leur sortie.

Ce résultat illustre l'efficacité de l'articulation entre l'accès à un hébergement stable et l'accompagnement social, qui constitue le cœur des missions du CHRS. Les six personnes ayant quitté l'établissement sans ressources correspondent à des situations de réincarcération ou à des départs non préparés, qualifiés d'« évasions ».

Au-delà de la seule question des revenus, l'accès à l'emploi représente souvent une étape déterminante dans le parcours d'insertion. Il permet en effet d'engager ou de finaliser de nombreuses démarches administratives, telles que l'obtention d'un numéro définitif de sécurité sociale, l'ouverture de droits à la prime d'activité ou encore la mise en place d'échéanciers en cas d'endettement.

Cependant, les freins à l'insertion professionnelle demeurent importants. En 2025, la majorité des hommes accompagnés (65 %) disposaient de peu ou pas d'expérience professionnelle en France et présentaient, pour beaucoup, un projet professionnel encore peu défini. Dans ce contexte, l'accompagnement vers l'emploi constitue un enjeu majeur, mais également un accompagnement spécifique nécessitant des compétences techniques et une expertise dédiées.

Cette mission relève principalement des conseillers en insertion professionnelle (CIP) et ne peut être pleinement assumée par les travailleurs sociaux, dont la charge de travail est déjà fortement mobilisée par les dimensions administratives, sociales et résidentielles de l'accompagnement. Pourtant, l'accès à un emploi et à des ressources pérennes demeure une condition essentielle à la poursuite du parcours d'insertion et à l'accès à un logement durable.

Afin de garantir cette approche globale et de renforcer les perspectives de sorties positives, une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP), rattachée aux Ateliers Qualification Insertion (AQI) de L'Îlot, est intervenue tout au long de l'année 2025 auprès des résidents du CHRS Chemin Vert. Son action a permis de soutenir les démarches d'accès à l'emploi, de sécuriser les parcours professionnels et de contribuer à la consolidation des projets d'insertion.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

## 1. Dynamique entre services

Il n'est pas toujours aisé de faire travailler ensemble des équipes issues de métiers différents ; chacun doit faire un pas vers l'autre et apprendre à se faire confiance. Nous souhaitons illustrer deux expériences réussies, qui ont été sources d'entraide et d'enrichissement professionnel.

### « Dynamiques Emploi » : amorcer le projet

À la suite d'un appel à projet de la Ville de Paris, dans le cadre du Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE) 2021-2025, L'Îlot a été retenue pour le projet « Dynamiques Emploi ».

L'objet du projet consistait à :

- ✓ remobiliser les participants (accès aux droits, aux soins, à l'hébergement, démarches administratives, etc.) ;
  - travailler sur la levée des freins périphériques en vue d'un retour vers l'emploi et/ou la formation ;
  - accompagner dans la montée en autonomie : maîtrise des démarches administratives, et prise en main de son parcours professionnel.
- ✓ favoriser l'accès aux dispositifs emploi / formation (dispositif Premières heures, insertion par l'activité économique, formations qualifiantes ou non, etc.) ;
  - remobiliser des participants ;
  - aller à la rencontre des entreprises et des professionnels (visites, témoignages ...) ;
  - découvrir les dispositifs d'emploi et de formation accessibles ;
  - valider un projet professionnel et le mettre en route grâce à un plan d'action construit.

Sur l'année 2025, 25 résidents ont été accompagnés par le Conseiller en insertion professionnelle au cours de 71 entretiens, permettant à 13 d'entre eux d'accéder à un contrat de travail, le plus souvent à un CDD d'insertion (6 situations), mais aussi à l'auto-entrepreneuriat ou à une entrée en formation. Ces permanences, en appui de l'accompagnement social, contribuent à proposer un suivi global, chaque professionnel intervenant dans son champ de spécialité.

L'accès à l'emploi constitue un accélérateur du parcours d'accompagnement social : il participe à la revalorisation de l'image de soi, au renforcement du pouvoir d'agir et ouvre l'accès à des droits sociaux connexes (prime d'activité, apurement de dettes, etc.).

### **La fierté de régler sa Participation aux frais (PAF)**

Monsieur L. a été admis en septembre 2025 après une longue période d'incarcération faisant suite à un parcours marqué par la répétition d'actes délictueux et plusieurs condamnations pénales. Dans le cadre de son suivi, il a été orienté vers un partenaire de l'insertion par l'activité économique (IAE), au sein duquel il a obtenu un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Son sérieux et son implication lui ont rapidement permis d'augmenter son nombre d'heures de travail.

Dès la réception de sa première paie, Monsieur L. a tenu à s'acquitter de sa participation aux frais d'hébergement (PAF), manifestant une réelle fierté à le faire. Il a exprimé que c'était la première fois qu'il réglait une contribution assimilable à un loyer grâce à des revenus issus d'une activité légale, non sans rappeler avec humour qu'il ne s'agissait pas de « faux billets ».

Ce geste symbolise pleinement le sens du travail d'accompagnement réalisé : au-delà de l'accès à l'emploi, il marque la reconquête d'une dignité et d'une autonomie financière durable, via un pouvoir d'agir retrouvé.

### **Atelier thématique logement aux Ateliers qualification insertion (AQI)**

Les personnes accueillies aux AQI le sont dans une démarche d'insertion professionnelle, mais certaines ne disposent pas pour autant d'un logement stable. Dans ce cadre, les professionnels de l'insertion des AQI ont sollicité l'appui des travailleurs sociaux du CHRS Chemin Vert afin de présenter à leur public les dispositifs existants et les modalités d'accès au logement.

Cette collaboration illustre la complémentarité des champs de compétences : le CIP travaille le projet et le parcours professionnel, tandis que le travailleur social sécurise le volet social et résidentiel du parcours. Ces expertises complémentaires représentent une réelle plus-value en permettant à L'Îlot de proposer un accompagnement global.

## **2. L'évaluation de la Haute autorité de santé (HAS)**

Dans la continuité de la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2024, l'établissement a fait l'objet, en décembre, de l'évaluation externe effectuée par le cabinet « Bleu Social Parmentier », conformément aux attendus de la Haute Autorité de santé (HAS). Sur l'année 2025, L'Îlot a été évalué sur l'ensemble de ses dispositifs d'hébergement.

Dans le cadre de la préparation à cette évaluation, ainsi qu'à celles programmées pour les autres dispositifs d'hébergement de l'association, une démarche plus globale a été engagée à l'échelle de

l'association, visant à développer une dynamique qualité pour l'ensemble de ses établissements d'hébergement.

Pour le CHRS Chemin Vert, ce processus a conduit à une refonte de la base documentaire du service et à la diffusion de nouvelles procédures internes. Le travail de préparation a constitué un temps de réflexion et d'introspection sur les pratiques actuelles des professionnels et a mis en évidence que l'instabilité de l'équipe sociale a fragilisé certaines pratiques, notamment dans l'utilisation des outils liés à l'accompagnement.

Ce temps préparatoire a également permis de définir un certain nombre d'actes d'accompagnement visant une harmonisation des pratiques. L'enjeu pour l'année 2026 sera de veiller à la bonne appropriation de ces procédures par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et de soutenir la conduite du changement dans une dynamique de management participatif.

Ce travail de préparation a été mené autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ dossier du résident ;
- ✓ respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crise et de continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

L'évaluation de la Haute Autorité de santé (HAS) s'est donc déroulée sur trois jours, du 15 au 17 décembre, à partir de l'auto-évaluation préalable réalisée via l'outil Synaé. Ce travail préparatoire, mené de manière participative avec l'ensemble des équipes et une partie des résidents, a permis d'analyser nos pratiques au regard du référentiel national, d'identifier les points forts du service et de faire émerger des axes d'amélioration prioritaires.

Lors de la visite, les évaluateurs ont mobilisé plusieurs modalités d'observation (entretiens, analyse documentaire, visites de terrain) afin d'apprécier la qualité de l'accompagnement proposé, la place donnée aux personnes accompagnées et la dynamique d'amélioration continue engagée par la structure.

Au terme de cette démarche, les conclusions de l'évaluation externe viennent conforter les actions déjà engagées et préciser les priorités de travail pour le prochain cycle, en particulier autour de la formalisation des pratiques, du renforcement de la participation des usagers et de la structuration du suivi du projet personnalisé d'insertion. Le rapport de l'évaluation nous sera adressé en tout début d'année et publié sur Synaé.

### 3. Le décès d'un résident

Monsieur D. avait intégré le CHRS fin 2024 dans le cadre d'une mesure de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). Il est décédé en juin 2025 des suites de problèmes de santé chroniques, aggravés par une consommation d'alcool manifestement excessive.

Sortant d'une longue période d'incarcération, Monsieur D. s'était néanmoins montré impliqué dans ses démarches de réinsertion. Son réajustement à la vie en liberté s'est avéré complexe : il exprimait à la fois une réelle motivation et une appréhension marquée face à un environnement urbain et social profondément transformé pendant sa détention. Cet homme, autrefois perçu comme un « grand bandit », se retrouvait en difficulté face à l'usage du métro, des outils numériques ou encore à la dématérialisation croissante des services publics.

Malgré ces fragilités, il témoignait d'un grand respect envers l'équipe éducative et d'une profonde reconnaissance à l'égard de l'établissement, qu'il considérait comme une seconde chance.

Le décès de Monsieur D. a été accueilli avec une vive émotion par les professionnels et les résidents. L'équipe a su traverser cette épreuve dans un esprit de solidarité, de dialogue et de soutien mutuel. Nous adressons une nouvelle fois à sa famille nos plus sincères condoléances.

### 4. L'aménagement de l'équipe sociale dans les nouveaux locaux

Initialement, le déménagement des résidents et des professionnels du bâtiment B vers le bâtiment A, tout juste rénové, était prévu en juillet. L'emménagement, réalisé en juillet, n'a été que partiel et a concerné uniquement les espaces collectifs, permettant aux professionnels de l'équipe sociale et aux cadres socio-éducatifs de retrouver une qualité de vie au travail qui avait été impactée durant la période des travaux.

Cet emménagement partiel a constitué un levier de stabilisation pour l'équipe sociale, en permettant de sortir d'un recours systématique à l'intérim et de contractualiser en CDI trois nouveaux travailleurs sociaux, consolidant ainsi la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.

### 5. L'élection des membres du CVS

Concernant la thématique des instances de participation, l'établissement a organisé, au cours de l'année 2025, des élections pour le renouvellement des représentants du Conseil de la vie sociale (CVS). Cette instance réunit des représentants de l'association gestionnaire et des résidents élus. Elle a pour mission d'échanger sur toute question touchant au fonctionnement de l'établissement : respect des droits et libertés des personnes accompagnées, organisation interne et vie quotidienne, activités et animation socioculturelle, prestations proposées, ainsi que projets de travaux ou d'équipements.

Suite à la démission du président du CVS en décembre 2024, une nouvelle élection a été programmée au premier trimestre 2025. Malgré plusieurs réunions préparatoires destinées à informer et mobiliser les résidents, aucun candidat ne s'est initialement présenté, conduisant à l'établissement d'un procès-verbal de carence fin mars.

Cependant, la perspective du déménagement, conjuguée à la stabilisation de l'équipe sociale et de direction, a favorisé une meilleure mobilisation autour des espaces de dialogue. Des groupes d'expression des résidents (GER) ont été relancés, permettant aux personnes accompagnées d'évoquer leurs attentes quant à la vie collective : organisation de sorties culturelles, mise en place de cafés-débats, interventions de partenaires sur la prévention et la réduction des risques (liés à la consommation de produits psychoactifs ou aux pratiques sexuelles), etc. Ces échanges ont permis d'élaborer une feuille de route partagée autour des temps collectifs à développer dans les nouveaux locaux, notamment dans la salle commune.

Les groupes d'expression des résidents (GER) ont également été l'occasion de présenter le nouveau règlement de fonctionnement, adapté à la configuration du site, et de débattre du droit de visite de personnes extérieures à l'établissement.

À la suite de cette dynamique participative, de nouvelles élections ont pu être organisées. Six résidents se sont portés candidats et une urne a été mise à disposition dans le bâtiment du Chemin Vert. Plus de la moitié des résidents ont pris part au vote, souvent pour la première fois de leur vie. À l'issue du scrutin, deux représentants ont été élus au CVS.

La pérennisation de cette instance demeure toutefois un enjeu, car les résidents investis dans cette instance sont souvent également investis dans leurs démarches d'insertion et ont donc des périodes de prise en charge au sein de notre établissement plus courtes. À chaque départ des membres du CVS, de nouvelles élections doivent être organisées.

# PERSPECTIVES 2026

---

Après une année particulièrement mouvementée, marquée par la prolongation des travaux et le maintien des hébergements en diffus, nous formulons pour 2026 les perspectives suivantes.

## ✓ Effectuer le déménagement avant la fin du premier trimestre 2026

Fin 2025, l'attestation de conformité électrique et la remise en service du chauffage collectif faisaient encore défaut pour obtenir l'autorisation d'accueillir les résidents dans les nouveaux locaux. Ce déménagement, très attendu, doit permettre d'offrir aux 30 résidents actuellement hébergés dans des conditions précaires des studios individuels de grande qualité. Il doit également favoriser de nouvelles dynamiques de parcours, en fondant l'accompagnement sur la considération, élément central de la (re)conquête de l'estime de soi et du pouvoir d'agir, formalisée par les conditions d'hébergement ainsi proposées.

## ✓ Consolider l'équipe sociale

Cette stabilisation, déjà initiée à partir du 2e semestre 2025, doit permettre de consolider durablement l'équipe de travailleurs sociaux et de favoriser une harmonisation des pratiques. En effet, cette consolidation des effectifs passe par un renforcement de l'attractivité de l'établissement, surtout dans ce contexte de crise des métiers du social. Ainsi, l'amélioration des conditions de travail et d'hébergement constitue un levier essentiel pour y parvenir, notamment avec la perspective d'intégrer prochainement les résidents dans de nouveaux studios mieux équipés, proposant des conditions d'hébergement similaires à celles d'une résidence sociale.

C'est à travers cette stabilisation de l'équipe sociale qu'un travail d'harmonisation, déjà initié dans le cadre de la préparation à l'évaluation des pratiques par la Haute Autorité de santé (HAS), pourra se poursuivre. Il devra également s'appuyer sur la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.

## ✓ Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité, en s'appuyant notamment sur le rapport définitif de l'évaluation HAS.

En 2026, le service poursuivra la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, en s'appuyant sur les conclusions et recommandations du rapport définitif de l'évaluation de la HAS. Cette dynamique se traduira par la priorisation des axes d'amélioration identifiés, la formalisation d'un plan d'actions pluriannuel et la mise en place d'outils de suivi réguliers (indicateurs, bilans intermédiaires, temps de retour d'expérience en équipe). Elle visera également à associer davantage les personnes accompagnées aux démarches qualité, notamment par le recueil structuré de leur avis et leur participation aux instances de représentation.

- ✓ **Regrouper, avec l'appui du groupe 3F, les 30 résidents actuellement en diffus sur un même site, disposant de bureaux dédiés aux agents d'accueil et aux travailleurs sociaux.**

Cette réorganisation vise à mettre fin à un mode de fonctionnement initialement provisoire, qui s'est finalement inscrit dans la durée et qui répartit aujourd'hui le diffus sur deux sites distincts, complexifiant l'accompagnement et l'observation dynamique des résidents dans du collectif. Elle répond également aux limites posées par l'hébergement en diffus avec un faible taux d'encadrement, qui interroge la capacité du service à proposer un niveau d'accompagnement comparable à celui offert en collectif.

Le regroupement sur un site unique permettra de réduire les temps de déplacement de l'équipe, de renforcer la continuité de la présence professionnelle et de favoriser les échanges informels entre résidents et intervenants, souvent déterminants pour instaurer un lien de confiance, condition préalable à un accompagnement réussi.

- ✓ **Reprendre les temps collectifs**

L'intégration dans les nouveaux locaux, dotés d'une salle polyvalente, doit permettre de relancer l'animation de temps collectifs, portés en interne et/ou avec des partenaires, autour notamment de la prévention des consommations de produits psychoactifs, des pratiques sexuelles à risque et de l'équilibre alimentaire, avec l'intervention d'une nutritionniste, afin de s'assurer que tous les résidents disposent des compétences nécessaires pour cuisiner correctement. Ces espaces collectifs ont également vocation à accueillir des temps d'information collective animés par des partenaires de l'emploi et de la formation, afin de soutenir les démarches d'insertion.

La reprise des temps collectifs a également vocation à accueillir des temps d'information collective animés par des partenaires de l'emploi et de la formation, en appui aux démarches d'insertion, et à favoriser l'ouverture sur la cité et la citoyenneté à travers l'organisation de sorties culturelles.

Ce travail de reprise de ces temps nécessite le développement et la structuration du réseau partenarial, afin de s'appuyer sur l'expertise d'acteurs spécialisés. Ces temps doivent ainsi contribuer à la levée de freins multiples, en s'appuyant sur des partenaires engagés dans une logique d'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi, du soin, des droits et de la vie citoyenne.

Nous gardons à l'esprit que 2026 restera malgré tout une année transitoire, les travaux de la deuxième partie du bâtiment devant débuter. Il restera ainsi 30 places en hébergement diffus, mais l'hébergement collectif bénéficiera à nouveau de bureaux confortables, d'une salle équipée d'une cuisine pédagogique et, espérons-le, de quelques autres belles améliorations à venir.

# MERCI À NOS PARTENAIRES

---

- ✓ INTERFACE du Samu Social ;
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) République ;
- ✓ Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris ;
- ✓ Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Fresnes ;
- ✓ Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- ✓ Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Pierre Nicole ;
- ✓ Les bénévoles du CHRS L'Îlot Chemin Vert ;
- ✓ Toutes les entreprises et Chantiers d'Insertion (Secours Emploi ...) ;
- ✓ Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) ;
- ✓ Mairie de Paris ;
- ✓ Mairie du 11ème arrondissement ;
- ✓ Fondation Anastasis.

**Centre d'hébergement  
et de réinsertion sociale  
Chemin Vert**

151 rue du Chemin Vert  
75011 PARIS  
01 76 71 06 71

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin  
01 43 14 31 00 [maisons-accueil@ilot.asso.fr](mailto:maisons-accueil@ilot.asso.fr)  
Association reconnue d'utilité publique